



Sixième séminaire annuel du Réseau Migrations - 13 & 14 juin 2019

École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris

Migrations et espaces publics : discours, pratiques et postures

Date limite de soumission : 1^{er} mars 2019

Le Réseau Migrations

Le Réseau Migrations, créé en juin 2014 à Poitiers, est un réseau pluridisciplinaire qui regroupe des masterant·e·s, doctorant·e·s, post-doctorant·e·s, praticien·ne·s, chercheurs et chercheuses dont les objets d'étude intègrent le champ des migrations.

Informations sur <http://reseaumig.hypotheses.org/> et <https://www.facebook.com/reseaumig/>

Contact : resmig.seminaireannuel6@gmail.com

Appel à communications

Pour son sixième Séminaire Annuel, le Réseau Migrations invite tout.e jeune chercheur.e dont les travaux s'intéressent aux thématiques migratoires, à venir faire connaissance, s'exprimer, partager ses idées et présenter une partie de ses recherches dans le cadre de deux journées sur la thématique ci-après développée. Le Réseau Migrations existe depuis juin 2014 et entend rassembler les jeunes chercheur.e.s dont les travaux placent la question des migrations au cœur de leurs préoccupations. Incluant des doctorant.e.s, des étudiant.e.s en Master, des post-doctorant.e.s et des chercheur.e.s non-titulaires, il a vocation à leur offrir un espace transdisciplinaire, professionnel comme informel, d'échange, d'entraide et de réflexion, et à servir de plateforme pour promouvoir leurs recherches, notamment dans le contexte d'événements scientifiques organisés à ces desseins. Cet appel à contribution s'adresse ainsi aux doctorant.e.s et aux post-doctorant.e.s travaillant sur les migrations internationales. Toutes les propositions de communication traitant des migrations, sous un angle géographique, sociologique, anthropologique, historique, politique, économique, démographique ou littéraire seront examinées.

Introduction

Comment participer à définir la situation migratoire en tant que jeune chercheur.se en sciences sociales ? Cette journée d'étude se propose d'interroger la construction du problème public autour de la situation migratoire en incluant les jeunes chercheur.ses sur les études migratoires comme acteur.trices de la publicisation du problème. Si la notion de public reste floue, éphémère, diverse et traversé par des antagonismes, des oppositions et des conflits, il est possible de la définir comme « l'ensemble des personnes, organisations et institutions, indirectement concernées par la perception partagée des conséquences indésirables d'une situation problématique et qui s'y impliquent pour tenter de l'élucider et de la résoudre » (Céfaï, Terzi, 2012, p. 10). Or, l'enjeu de la constitution d'un public se situe précisément dans la définition du problème et dans le choix de sa résolution. Cette journée d'étude propose donc une réflexion sur la construction du problème, ses modes de résolution et la posture des jeunes chercheurs en études migratoires dans un processus de publicisation du problème qui nécessite des lieux de luttes, d'échanges, d'arguments et de mise en évidence de l'action que recouvre la notion d'arène publique (Céfaï, 2002).

La question spatiale est également prédominante au sein des études sur les migrations internationales, en termes d'échelle (locale, régionale, métropolitaine, nationale ...), sous différents vocables (espace, lieu, territoire, zone ...) ou articulée à d'autres questions (mobilité, ancrage, circulation, expérience, ...). Au-delà de ces considérations conceptuelles et épistémologiques, il y a toute la dimension profondément empirique que le couple espace public et migration nous propose. Ici, l'espace n'est donc pas seulement réfléchi et conceptualisé, il est occupé et pratiqué. C'est notamment dans ces multiples lieux de la grande ville que celles et ceux qu'on appelle migrant.es se rendent visibles aux yeux des autorités et des autres acteurs de ces espaces (habitants, passants, commerçants,...). Mais c'est aussi dans des espaces frontaliers, des espaces de communication et d'information, d'échange ou de discussion que ce public se construit comme "problème" (Zask, 2008). D'une part, se matérialisent la précarité des conditions de vie et la violence gestionnaire des administrations et des pouvoirs publics. D'autre part, se déploient d'innombrables stratégies d'occupation et de mise en réseau, des capacités d'agir et des modes de diffusion de discours et de représentations. C'est ainsi que la recherche se fabrique : pour observer et comprendre la complexité de ces dynamiques, les chercheur.es installent dans ces espaces publics, au sens large, une présence singulière, ambiguë à plus d'un titre.

A partir de ces considérations générales, le 6ème séminaire du Réseau Migrations se veut de réfléchir de manière approfondie aux plusieurs déclinaisons du concept de public en lien avec l'étude des différentes formes de migrations. Pour cela, trois axes spécifiques ont été développés afin de proposer des lignes directrices pour les propositions de communications.

Axe I – Définir la situation migratoire. Discours et expériences d'un problème public

Animé par Sylvain Beck et Juliette Duclos-Valois

Le phénomène migratoire, aujourd'hui globalisé, représente de multiples situations problématiques. Disparates et hétérogènes, ces situations concernent les acteurs et les actrices de la migration, mais aussi des organisations et des institutions de nature différente : Organisations internationales, États, associations, acteurs politiques, économiques et médiatiques... Comment sont définies ces situations problématiques ? Quel est le caractère problématique de ces situations ? Comment se configure l'apparition d'un concernement ? Le(s) problème(s) se posent-ils dans les mêmes termes pour chaque acteur qui compose les

communautés concernées ? Un intérêt commun peut-il être identifié en vue de contrôler et réguler les conditions qui provoquent ces troubles ?

La « Crise migratoire » de 2015 semble avoir intensifié la publicisation de la migration comme problème, révélant une situation de guerre contre des « migrants illégalisés », c'est-à-dire rendus illégaux par les politiques migratoires européennes (Clochard et Lambert, 2015). En France, la densification de la couverture médiatique des décès survenant en mer Méditerranée, du sauvetage des canots par des navires associatifs comme l'Aquarius, les procès en justice pour « délit de solidarité » de certain.es habitant.es de la vallée de la Roya, dont l'agriculteur Cédric Herrou, ou les manifestations pro- ou anti-immigration à la frontière alpine briançonnaise. Dans le même temps, la montée du populisme et de l'extrême-droite en Europe et dans le monde, l'incertitude face au changement climatique, aux actes terroristes et aux politiques néolibérales constituent un sentiment d'insécurité qui semble renforcer la stigmatisation et cristalliser l'essentialisation des identités. Le phénomène n'est pas nouveau si l'on considère que les migrant.es, en tant que figure de l'étranger, ont depuis longtemps constitué un « problème » pour l'ordre social, en termes d'intégration par assimilation ou de reconnaissance de leur différence. Mais les amalgames semblent s'accroître, à tel point que des étudiant.es étranger.es et des migrant.es diplômé.es ou temporaires sont également la cible de contraintes juridiques et administratives renforcées. On peut donc s'interroger sur la construction socio-historique et politique de ces amalgames et sur l'articulation des problèmes sociaux dans lequel la migration est empêtrée. S'agit-il d'une crise migratoire ou d'une crise des dispositifs d'accompagnements aux déplacements et d'accueil ? La « crise migratoire » concerne-t-elle les individus en déplacement et ceux qui les reçoivent localement ou bien des figures politiques et médiatiques locales ou nationales qui la définissent ainsi pour recouvrir d'autres problèmes sociaux ? En d'autres termes, la crise migratoire ne serait-elle pas une des conséquences d'une crise politique et économique, mais surtout une crise morale face à des situations de vulnérabilité ?

Cet axe se propose d'aborder la situation migratoire en tant que problème public selon le cadre d'analyse proposé par John Dewey dans *Le Public et ses problèmes* (2005 [1927]). Autrement dit, en quoi la situation migratoire, c'est-à-dire le déplacement physique de personnes dans l'espace mondial, constitue-t-elle un problème public ?

Il s'agit donc de situer, de manière compréhensive, le caractère public d'une situation initialement d'ordre privé : l'immigration relevant de l'intimité d'une décision d'émigrer, socialement structurée et contingente. Cette distinction entre le privé et le public est au cœur de cet axe car elle interroge les personnes concernées par cette situation : en quoi sont-elles

affectées, soit directement, soit indirectement ? D'un point de vue pragmatique, au sens épistémologique du terme en suivant Dewey, le seul critère valable pour décider du caractère privé ou public d'une activité est l'examen de ses conséquences (Zask, 2008, p. 86). C'est ainsi que W.I. Thomas a approfondi cette idée dans son théorème, cité par Robert Merton : « Quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences » (Tripier, 2002, p. 7).

Le problème de la situation migratoire peut donc être reformulé de deux manières, en termes de problématisation et de publicisation, selon Dewey. D'une part, qui est concerné, directement ou indirectement par ce « problème » et comment est-il défini par les acteurs ? D'autre part, quelles sont les conséquences réelles de la situation migratoire pour le public ? Par exemple, l'articulation de ces deux interrogations ouvrent des pistes de réflexion sur la définition du problème en articulant la migration en tant que déplacement humain dans l'espace mondial, articulé à la couleur de peau des personnes concernées, leur statut juridique, leur appartenance sociale ou religieuse, la figure de l'étranger. D'autres questions se posent alors. Qui se sent concerné par la migration ? Qui l'est réellement, directement ou indirectement ? De quelle forme de migration s'agit-il ? Quelles sont les migrations qui « posent problèmes » ? Quels problèmes représentent-elles et comment ceux-ci se sont-ils construits socio-historiquement ? Cette construction s'est-elle réalisée par des discours, des représentations ou par des expériences réelles, des situations vécues ? Comment situer ce « problème » de la migration : en termes de forme de déplacement, en matière juridique et administrative de statut, légal ou illégal, en termes de race, de classe, d'origine nationale, ou d'appartenance religieuse ? Les migrant.es des pays du Nord, les migrant.es « qualifié.es », les « expatrié.es » constituent-ils également un problème public dans certains contextes locaux, régionaux, ou nationaux ? Et qu'en est-il des touristes ?

Aussi le problème public de la situation migratoire vient-il se confondre avec la question sociale formulant d'autres problèmes publics, tels que le sans-abrisme, le mal-logement, l'emploi et l'insertion professionnelle, l'accès au droit commun et à la protection sociale, notamment la santé, la protection de l'enfance lorsqu'il s'agit de mineurs non accompagnés, etc.

Cet axe porte une visée comparative, donc les communications qui proposent une comparaison des significations de la situation migratoire et du problème public qu'elle constitue dans différents contextes d'organisation sociale, locale, régionale, ou nationale et auprès de populations migratoires différentes, seront les bienvenues.

Axe 2 – Interactions et pratiques dans l'espace public

Animé par Sarah Barnier et Victor Albert Blanco

L'espace public, corrélatif de l'urbanité, est marqué par la tension entre ordre institutionnel et ordre de la rue (Milliot, 2013 ; Le courant, 2014). Il présente une double dimension, celle d'un lieu de publicisation et celle d'un lieu de fabrication du politique (Quéré, 1992). Cette dualité comprend une tension inhérente, la dimension normative du regard de tous dans ces espaces où se jouent une "configuration du collectif" et celle d'un régime "d'appropriété mutuelle" (Quéré, 1992) où l'on devrait entrer sans "droits d'entrée préalable ou conditions restrictives" en faisant "des espaces urbains particuliers dans lesquels l'étranger doit être accueilli dans une indifférence positive" (Joseph, 1984). Les espaces dits publics sont investis par les acteurs dont les pratiques viennent requalifier la fonction de ces différents lieux. (Segaud, 2008). Rues, ruelles, bars et places impliquent alors de "décliner son identité" (Le courant, 2014 ; Milliot, 2013), déterminant les relations qui peuvent changer à chaque "nouvel engagement situationnel" (Agier, 2009). L'espace public "s'avère être *in primis* le lieu de la rencontre et de l'interaction avec l'altérité" (Cattedra, 2003).

Dans cette perspective, plusieurs approches peuvent être proposées. La présence migrante en ville peut être analysée au prisme des politiques dites d'intégration, d'insertion et d'accueil. Ces politiques impliquent des catégorisations et des différenciations de la part des institutions et ont un impact sur la coprésence (Espaces et sociétés, n° 172-173, 2018). Nous invitons à questionner les effets que celles-ci peuvent avoir sur les groupes visés, par exemple sur les stratégies résidentielle, d'emploi ou de pratiques de la ville ; ainsi que sur les populations établies et sur les relations entre ces groupes. Les propositions peuvent également porter sur les stratégies des groupes sociaux, évitement, agrégations communautaires ou au contraire situations de "cosmopolitisme ordinaire" (Schmoll, 2004). Les perspectives géographiques et urbaines des effets de ces phénomènes sur la production de la ville seront également les bienvenues.

Marqué par des régimes de visibilité et d'invisibilité, l'espace public est également le lieu où se reconfigurent les relations de domination et de stigmatisation des populations en présence. Il peut en être une simple scène ou au contraire renforcer ces rapports de domination et réifier des frontières symboliques (Lamont, 2000) entre des groupes sociaux. La spatialisation des rapports sociaux peut être un angle permettant d'approcher ces problématiques. Mais les régimes de visibilité viennent aussi nourrir des questionnements scientifiques très actuels sur les rapports de racialisation et leur réalisation dans l'espace.

Comment se nouent ces constructions d'altérité, d'ethnicisation, de racialisation dans les interactions quotidiennes (Goffman, 1963) ? Comment celles-ci sont-ils nourris des catégorisations de l'action publique et quelle circulation existe-t-il entre ces sphères ? Comment ces rapports sociaux s'articulent-ils avec d'autres tels que le genre, l'âge ou la religion ?

Les propositions pourront prendre différentes approches, entrant par la porte de l'espace public, et observant au plus près les interactions et relations entre les groupes sociaux en présence.

Axe 3 – Conduire sa recherche dans l'espace public : postures et méthodes

Animé par Caterina Giacometti et Benjamin Naintré

Cet axe appelle à des communications qui se proposent d'explorer la question de la présence du/de la chercheur.se dans l'espace public et d'entreprendre un travail réflexif en privilégiant des retours d'expérience de jeunes chercheur.es dont les recherches sur les migrations internationales les ont conduit.e.s à se situer de façon temporaire mais régulière dans des espaces publics divers. Ainsi, quels sont les enjeux réflexifs et méthodologiques d'enquêter les migrations dans l'espace public ?

Il est de plus en plus habituel pour les chercheur.se.s d'interroger leur présence sur leur terrain de recherche. Une partie de leurs travaux sera alors consacrée au décryptage de ce qui s'est joué tout au long de l'enquête in situ. Mais qu'en est-il lorsque le terrain du/de la chercheur.se s'avère être une rue, une place ou un parvis de gare, à savoir un lieu public, ouvert à la collectivité, libre d'accès, où chacun peut y passer comme s'y arrêter un temps et jouir de cette occasion d'être anonyme parmi les anonymes ? Car l'espace public nous offre la possibilité de naviguer entre plusieurs postures qui déterminent la nature des données récoltées et l'analyse qui en est faite : d'une observation distante et furtive des individus en interaction au dévoilement de sa recherche et de son statut jusqu'à une immersion (totale ?) du chercheur dans le quotidien des usager.es d'une rue, d'un parc, d'un quartier, ..., il y a un rapport dialectique entre son terrain d'enquête et la posture de recherche qu'il convient d'explicitier en termes de scientificité, de méthodologie mais aussi d'éthique, de moral et tout simplement de rapports humains. A quoi engage une recherche conduite dans un ou des espaces communément qualifiés de public ?

A ce titre, l'espace public est aussi un espace social et, aussi commun et ouvert soit-il, il est le support de logiques de contrôle et d'appropriation plus ou moins tacites autour desquelles s'organise le quotidien des gens qui l'investissent. On note ici qu'il existe des usages de l'espace public perçus comme légitimes, qui font le lieu en question, et qu'au-delà du contrôle exercé par les autorités, il y a un contrôle social qui s'y opère. Comment gérer la position d'observateur.trice observée ?

L'espace public est aussi traversé de frontières sociales et symboliques que le/la chercheur.se traverse, transgresse pour réaliser sa recherche. L'espace public est loin d'être un espace neutre et nous pouvons nous poser la question de ce que signifie enquêter dans des espaces, des lieux, des quartiers fortement marqués socialement et économiquement par la présence migratoire, à tel point qu'ils sont communément perçus et désignés comme quartier « d'immigrants » ou quartier « cosmopolite ». Lieu d'intenses sociabilités, l'espace public est aussi le support d'activités économiques informelles exercées notamment par les migrant.es les plus précaires (mendicité, biffe, vente de paquets de cigarettes et autres marchandises diverses) surveillées de près et réprimées par les autorités. Comment mener sa recherche dans un tel contexte, quand l'espace public devient un espace « sous contrôle » ? Nous pouvons pousser notre réflexion encore plus loin dans le cas d'espaces qui non seulement sont investis quotidiennement mais aussi habités. Pensons par exemple aux campements des migrant.es en attente ou en transit dans nos villes mais aussi aux nombreux bidonvilles des grandes métropoles, où l'espace public devient soudainement un « chez soi » intime et porteur d'un sens subjectif profond. Comment alors réagir et se positionner en tant que chercheur.ses dans des espaces où la frontière entre public et privé est redéfinie ?

L'espace public n'annule donc pas les marqueurs sociaux, ethniques, genrés, ... de notre identité, aussi incorporés soient-ils. Les chercheur.ses sont donc amené.es à conduire leur recherche dans des espaces où sont en tension identité(s) négociée(s) et identité(s) attribuée(s).

La démarche ethnographique apparaît très clairement dans cet axe. Nous en profiterons pour ouvrir un espace de dialogue autour de cette méthode d'enquête où l'observation et la description sont centrales et appellent à une immersion du/de la chercheur.se sur son terrain. Cette présence suscite des temps de discussion informels avec les différents acteurs de ces espaces. Que faire des informations contenues dans ces conversations hors du cadre formel des entretiens d'enquête ? Cet axe veut également orienter la discussion sur l'expérimentation d'outils et de supports moins classiques (parcours commenté, la vidéo, la photographie, etc.) à laquelle l'espace public peut s'approprier.

Enfin, nous aimerions ouvrir la réflexion à ceux et celles qui essaient de comprendre les dynamiques migratoires d'un point de vue quantitatif. En effet, une fois publiée, la connaissance que nous produisons, qu'elle soit le fruit d'une ethnographie, de méthodes qualitatives nouvelles ou d'une analyse de données statistiques, commencera à avoir une vie indépendante de nous dans l'espace public. Les effets de cette connaissance sur la réalité sociale doivent alors être pris en compte par rapport à la diffusion de ce qui est produit. N'oublions pas en effet que « le terrain n'est pas un lieu, c'est avant tout l'adoption délibérée d'une posture » (Debouny, 2017 : 124), et cela nous concerne toutes et tous, peu importe les méthodes que nous choisissons.

Les propositions pour cet axe devront interroger la question de la posture du/de la chercheur.se sur ses terrains, son ambiguïté, ses choix et motivations, ses méthodes d'enquête en soulignant en particulier comment l'espace public contribue à les influencer.

Bibliographie

AGIER M., 2009, "Esquisses d'une anthropologie de la ville", Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.

BRUNETEAUX P., LANZARINI C., 1998, "Les entretiens informels", *Sociétés contemporaines*, 30(1998), pp. 157-180

CATTEDRA R., 2003, "Espace public et cosmopolitisme : Naples à l'épreuve d'un inédit métissage urbain", *Cahiers de la Méditerranée*, 67 | 2003, 313-344.

CEFAI D., 2014, "Public, socialisation et politisation : Mead et Dewey", dans CUKIER A. et DEVRAY E. (dir.), *La théorie sociale De G.H Mead*, Paris, Le bord de l'eau.

CEFAI D. et TERZI C., 2012, " Introduction ", CEFAI D. et TERZI C. (dir.), "L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes", Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Raisons pratiques ».

CEFAI D., 2003, "Postface. L'enquête de terrain en sciences sociales", dans CEFAI D. (dir), 2003, *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, p. 497

CEFAI D. et AMIRAUX D., 2002, "Les risques du métier. Engagement problématique en sciences sociales. Partie 1", *Culture & Conflits*, n°47, p.2-11.

CLOCHARD O., LAMBERT Nicolas, "L'évolution d'un régime. Mort aux frontières et contrôles migratoires en mer Méditerranée", pp. 145-156

DE LA SOUDIERE M., 1988, "L'inconfort du terrain", *Terrains: Anthropologie et sciences humaines*, 11(1988), pp. 94-105

DEBOUNY L., 2017, "Pour une observation trébuchante. De l'inconfort de la posture ethnographique", *Emulations - Revue de sciences sociales*, 22(2017), pp. 113

DEWEY J., 2005 [1927], "Le public et ses problèmes", Saint-Amand, Gallimard.

GOFFMAN E., 1963, "Behavior in Public Places: Notes on the Social Organization of Gatherings", The Free Press.

LAMONT M., 2000, "The Dignity of Working Men: Morality and the Boundaries of Race, Class, and Immigration", New York, NY: Russell Sage Foundation.

LE COURANT S., 2014, "Être le dernier jeune", *Terrain*, 63 : 38-53.

MILLIOT V., 2013 2013. "Pluralist ambiance and urban socialisation: ethnography of the public space in the Goutte d'or neighbourhood of Paris", *Ambiances. International Journal of Sensory Environment, Architecture and Urban Space / Revue Internationale sur l'Environnement Sensible, l'Architecture et l'Espace Urbain. Varia / 2013.*

SCHMOLL C., 2004, "Une place marchande cosmopolite. Dynamiques migratoires et circulations commerciales à Naples. Thèse de doctorat. Sciences de l'Homme et Société", Université de Nanterre - Paris X.

SEGAUD M., 2008, "Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer", Paris, Armand Colin.

TRUPIER P., 2002 "Migration et tradition pragmatique en sociologie : une relation nécessaire ?", *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 18 - n°3.

ZASK J., 2008, "Situation ou contexte ? Une lecture de Dewey", *Revue internationale de philosophie*, n°245, p. 313-328.

ZASK J., "L'enquête sociale comme inter-objectivation", in Bruno Karsenti & Louis Quéré, eds, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*. Paris, Ed. de l'EHESS (« Raisons pratiques 15) p.141-163.

ZASK J., 2011, "Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation", Paris, Ed. Le Bord de L'eau.

ZASK J., J., "Introduction à John Dewey", Paris, La Découverte, series: « Repères », 2015, 128

ZASK J., 2008, "Le public est-il un espace? Réflexion sur la fonction des publics en démocratie", I. Koch et N. Lenoir Eds. *Démocratie et espace public : quel pouvoir pour le peuple.*, Georg Olms Verlag., pp.79-92.

ZASK J., 2008, "L'Internet, une invitation à repenser la distinction entre public et privé", *Cahiers Sens public*, 2008/3, n°7-8, pp. 145-158.

Consignes de proposition de communication

Pour proposer une intervention, la personne souhaitant communiquer devra faire parvenir, en **un seul fichier Pdf** à l'adresse resmig.seminaireannuel6@gmail.com les éléments suivants :

- **L'axe retenu** pour intervenir
- Le **titre** de la proposition
- Le **type de communication** (communication classique, vidéo, audio, ...)
- Un **résumé de 400 mots** max. De la proposition de communication
- Un **court cv** (comprenant nom, prénom, coordonnées précises, statut, organisme d'affiliation, adresse, numéro de téléphone portable obligatoire, adresse mail et intérêts de recherche)

Date limite de soumission des résumés : **1^{er} mars 2019 inclus.**

Résultats de la sélection : Les résultats de la sélection seront indiqués à partir du 15 mars 2019.

Pour les personnes qui interviendront, des possibilités de financement sont envisageables.

Comité scientifique	Comité logistique
Sarah BARNIER, EHESS	Audran AULANIER, EHESS
Sylvain BECK, GEMASS	Laila CHIADMI, Ass. Chercheurs Étrangers
Victor Albert BLANCO, U. Paris VIII	Antoine FRYDMAN, Habitat-Humanisme
Juliette DUCLOS-VALOIS, EHESS	
Caterina GIACOMETTI, U. Poitiers / Nasp	
Benjamin NAINTRÉ, U. Poitiers	